

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-1407

Règlement 2019-1407 abrogeant le règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Abrogation

Le « *Règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique* » est, par le présent règlement, abrogé.

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Sandra Ruel, greffière

CERTIFICAT

Avis de motion : 10 juillet 2019

Dépôt du projet de règlement : 10 juillet 2019

Adoption projet de règlement : 6 août 2019

Adoption du règlement : 3 septembre 2019

Entrée en vigueur du règlement : 11 septembre 2019

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Sandra Ruel, greffière